

S LO

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 062_2025

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Virginie VASSEUR, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBOUER, M. Clément WALBROU, Mme DURETETE Justine, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Brigitte DELANNOY ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE,

Étaient absent non excusés : M. Bertrand TRINEL, M. Christophe LOUVEAU,

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Notamment ses articles L2121-29 et suivant relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Le Code le code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives à l'accueil des mineurs ;

Le règlement intérieur du service périscolaire et extra-scolaire, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la commune assure l'organisation et le fonctionnement des accueils périscolaires et extra-scolaires pour les enfants fréquentant les écoles de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir les conditions d'accueil, les règles de fonctionnement, les obligations des familles ainsi que les modalités d'encadrement afin de garantir la sécurité, la qualité du service et le bon déroulement des activités ;

Considérant que le règlement intérieur annexé a été actualisé afin de tenir compte des évolutions réglementaires organisationnelles et pédagogiques ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Catherine WILLEMS, Maire-Adjoint ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

(13 voix pour)

- D'APPROUVER le règlement intérieur du service périscolaire et extra-scolaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- DE PRÉCISER que ce règlement s'applique à l'ensemble des accueils périscolaire et extra-scolaires gérés par la commune
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du règlement et à procéder à sa diffusion auprès des familles ;
- DE DIRE que le règlement intérieur sera tenu à disposition du public et publié sur le site « MyPérischool ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,

Maire d'HAVERSKERQUE

